

exprimée en cette circonstance est du moins celle des territoires dont s'est fait l'interprète le rédacteur du journal en question, journal qui jouit d'une grande influence dans les territoires. -

M. OLIVER : Je regrette, à cette période avancée de la session, d'être forcé de me mêler au débat et de me faire le complice de l'honorable préopinant dans l'œuvre à laquelle il s'est consacré depuis qu'il est en parlement, celle de faire perdre le temps de la Chambre. Il est réellement malheureux qu'après avoir si souvent et si longtemps péroré en chambre, devant des fauteuils vides, l'honorable député, non content de cet exploit, s'avise maintenant de lire des extraits de journaux et de traîner mon nom dans le débat, afin de me forcer à prendre la parole. La Chambre, je l'espère, me pardonnera l'attitude que je suis obligé de prendre, et m'absoudra de toute faute, en raison du malheur que j'ai d'avoir l'honorable député pour collègue dans la représentation du Nord-Ouest, malheur que je partage, du reste, avec le Nord-Ouest lui-même. Quant aux opinions exprimées par le journal en question, l'honorable député nous dit que ce journal lui fait une guerre de corsaire. Les honorables membres de la Chambre se rangeront sans doute à mon avis, si j'affirme que le journal en question fait preuve en cela d'excellent jugement.

Ce journal suit parfaitement dans quelle mesure l'honorable député a représenté par le passé l'opinion publique des Territoires du Nord-Ouest. Si le fait que ce journal diffère tant soit peu d'avis avec moi prouve que je ne représente pas les opinions du Nord-Ouest, le fait qu'il diffère du tout au tout d'avis avec lui, prouve encore davantage que l'honorable député représente encore moins que moi les opinions des citoyens de ces territoires. Je dois, toutefois, dans une certaine mesure, remercier l'honorable député d'avoir saisi la Chambre de cette question, qui me fournit l'occasion de dissiper les malentendus qu'auraient pu faire naître les observations que j'ai faites en chambre, dans les circonstances auxquelles il a été fait allusion. Si l'on a conclu de mes paroles que je suis hostile à toute subvention que le gouvernement pourrait accorder à l'industrie des buerreriers dans les Territoires du Nord-Ouest, c'est assurément que j'ai absolument manqué de faire saisir ma pensée. Si je ne me trompe, les premières paroles mêmes que j'ai prononcées en cette circonstance auraient dû suffire pour établir le point en litige, car j'ai déclaré que j'appuierais toute subvention accordée à l'industrie des buerreriers au Nord-Ouest, mais qu'il m'était impossible d'approuver ces subventions, sous la forme spécialement proposée par l'honorable député.

Le projet preconisé par l'honorable député ne saurait, à mon sens, convenir aux besoins de la contrée que je représente ; or, à titre de représentant de ces territoires, chargé de défendre leurs intérêts, il m'était impossible de me rallier à ce projet. Je ne prétends représenter ici ni Assiniboia-ouest, ni d'autres parties des territoires, sauf Alberta. Je prétends représenter Alberta, et je nie à tout autre député le droit de se faire ici l'interprète des besoins de cette partie du pays.

Quelques VOIX : Oh ! oh !

M. OLIVER : C'est ainsi, du moins, M. l'Orateur, que j'entends ma mission ici.

M. DAVIS.

M. MILLS : Vous feriez bien de l'entendre mieux que cela.

M. OLIVER : Je suppose que les honorables députés qui se permettent ces exclamations ne comprennent pas la mission que leurs commettants leur ont confiée ici ; du reste, cela les regarde. Quel principe leurs électeurs ont-ils donné mission à ces messieurs de défendre ici ? Nous l'ignorons, et peu importe, du reste. Quant à moi, je représente Alberta, et je nie à tout autre député le droit de se faire ici l'interprète des besoins de ce district. Je me fais ici l'interprète des besoins de ce district, car je les connais, ces besoins, que les honorables députés ignorent.

Quelques VOIX : Oh ! oh !

M. OLIVER : Que les honorables députés s'amuse, si cela leur fait plaisir ; j'avoue, pour ma part, que je ne comprends pas la cause de leur hilarité.

Une VOIX : Vous n'êtes pas capable de la comprendre.

M. OLIVER : Je l'avoue, je ne puis en comprendre la cause. L'hilarité à laquelle se livrent ces messieurs en ce moment me remet en mémoire. . .

Quelques VOIX : Non pas. Oh ! oh !

M. OLIVER : . . . me remet en mémoire, dis-je, le mot bien connu d'un anglais célèbre, qui prétendait qu'il faudrait faire subir à un Écossais toute une opération chirurgicale, pour lui faire entrer un calembourg dans la tête ; à quoi il lui fut répondu que cela ne s'appliquait qu'aux calembours anglais. Maintenant, si les honorables députés veulent bien me laisser continuer, et me permettre l'exercice du privilège dont jouit tout député en cette chambre, je vais exposer clairement l'attitude que j'entends prendre sur la question des subventions en faveur des buerreriers. La proposition dont l'honorable député (M. Davin) a saisi la Chambre, relativement à la création de buerreriers dans toute l'étendue du pays nécessiterait une dépense de \$20,000. Je parle à bon escient, quand j'affirme qu'il a été établi, dans les territoires, des buerreriers qui réclament une part de ces subventions ; et j'ai mission ici de défendre ce principe, en dépit de toutes les exclamations, interruptions et dénégations que leur ignorance des faits fait pousser aux honorables députés de la gauche. Lorsque d'industriels citoyens consacrent des capitaux à une buerrerie et que cette industrie est rémunératrice, je prétends que l'esprit d'entreprise dont ils font preuve leur donne autant de droit de réclamer de l'aide du gouvernement, que n'en ont ceux dont tout le mérite, tout l'esprit d'initiative consistent à venir ici demander des faveurs. Mais je ne saurais me rallier à une proposition tendant à affecter un crédit de \$20,000 à l'érection de bâtisses et à la création de buerreriers çà et là dans les territoires, au préjudice d'autres parties du pays où des citoyens ont dépensé plus que cette somme pour créer ces établissements industriels.

M. l'ORATEUR : Les honorables députés voudront bien ne pas interrompre le débat, car l'honorable député en est à ses débuts en chambre. Une telle conduite de la part des honorables députés manquaient de courtoisie.